



SCP FAURE GRAU  
5, rue de l'indépendance  
31800 SAINT GAUDENS

# **Ecole Maternelle et Primaire**

## **ECOLE de Pointis Inard**

Mairie de Pointis Inard  
Village

31800 Pointis Inard

### **C.C.T.P.**

Cahier des Clauses Techniques Particulières

## **Lot 08 - PEINTURE REVÊTEMENT DE SOL**

## **08.1 Généralités**

### **08.1 Généralités**

LOT PEINTURE

GENERALITES

A - DISPOSITIONS GENERALES

- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux du présent lot comprennent toutes les fournitures, façons et tous transports nécessaires à la réalisation des ouvrages définis dans le présent C.C.T.P

- SPECIFICATIONS

Les spécifications ci-dessous ne se substituent en aucune façon au C.C.T.G. Elles ont seulement pour but de rappeler, compléter ou préciser certaines dispositions d'ordre technique ou réglementaire.

L'entrepreneur devra signaler par écrit, avant la signature des marchés, toute anomalie, omission ou manque de concordance avec la réglementation en vigueur qui lui apparaissent dans l'établissement des pièces écrites et des plans et les ouvrages qu'ils définissent, faute de quoi, il se considérera avoir accepté les clauses du dossier et s'être engagé à fournir toutes les prestations de sa spécialité, nécessaires au parfait achèvement de l'oeuvre, même si celles-ci ne sont pas explicitement décrites ou dessinées. Le cas échéant, une note indiquant les solutions envisageables pourra accompagner la demande de renseignements.

De plus, dans le cas où les stipulations du devis descriptif ne correspondraient pas aux plans, notamment en ce qui concerne les dimensions, l'Entrepreneur sera tenu d'envisager la solution la plus onéreuse.

Lorsque certains ouvrages seront mentionnés (Quantités à décompter), l'entrepreneur devra se renseigner si ces ouvrages ou travaux sont bien à exécuter en totalité ou partiellement. Dans l'affirmative, il devra établir les plans d'exécution et les soumettre à l'Architecte. Les décomptes seront établis en fonction de cet accord.

L'entrepreneur sera tenu de constater sur place l'état des constructions actuelles et prévoir toutes les sujétions conséquentes à l'exécution de ces travaux.

De ce fait, il ne pourra réclamer aucun supplément en s'appuyant sur le fait que les indications mentionnées sur les plans, d'une part, et sur le devis descriptif, d'autre part, pourraient présenter d'inexact, d'incomplet et de contradictoire.

- DOCUMENTS DE REFERENCE

Le présent C.C.T.P. se réfère :

- Au C.C.A.G. - Cahier des Clauses Administratives Générales.
- Au C.C.A.P. - Cahier des Clauses Administratives Particulières.
- Aux plans dont la liste figure en annexe du C.C.A.P.

- ETABLISSEMENT DES OFFRES

Les offres seront établies conformément aux prescriptions du C.C.A.P.

- CONNAISSANCE DES LIEUX

L' Entrepreneur est réputé, pour l'exécution des travaux, avoir préalablement à la remise de son offre :

Pris pleine connaissance des plans, pièces écrites et tous les documents utiles à la réalisation des travaux de son corps d'état ;

Avoir recueilli, auprès du Maître d' Oeuvre, tous les renseignements complémentaires ayant trait à l'exécution des travaux des autres corps d'état dont les ouvrages sont en liaison avec les siens ;

Reconnu les sites, lieux et terrain d'implantation des ouvrages et tous les éléments généraux et locaux en relation avec la réalisation des travaux ;

Procédé à une visite détaillée du terrain et pris parfaite connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature des travaux ainsi qu'à l'organisation du fonctionnement du chantier (moyens de communication et de transports, lieux d'extraction des matériaux, stockage des matériaux sur chantier, ressources en mains d'oeuvre, énergie électrique, eau, installations de chantier, éloignement des décharges publiques ou privées, etc...);

Contrôlé toutes les indications des documents de consultation notamment celles données par le présent C.C.T.P. ainsi que les plans généraux et plans de détails du dossier de consultation ;

Recueilli tous les renseignements complémentaires éventuels auprès du Maître d'Oeuvre et avoir pris également tous renseignements utiles auprès des Services Publics et des Compagnies Concessionnaires.

#### - PROTECTION DES OUVRAGES

Les ouvrages existants ou en cours de construction devront être protégés contre les ébranlements dus aux chocs, dépôt de matériaux, circulation d'engins, etc...

Les frais entraînés à la suite de dégradations résultant de mesures de protection insuffisantes seront à la charge de l'entrepreneur défaillant et ne seront en aucun cas imputés au compte prorata.

#### B - DOCUMENTS NORMATIFS

Les ouvrages devront être réalisés en conformité avec les dispositions des normes et règlements en vigueur, y compris leurs mises à jour éventuelles, notamment les documents suivants :

##### D.T.U.

- N° 59.1 Peinture.
- N° 59.2 Revêtements plastiques épais.
- N° 81.2 Ravalement peinture.

##### Normes

- N.F. - T. 30.001 à 003
- N.F. - X. 08.002

##### Autres documents

- Avis techniques des matériaux et procédés utilisés, s'ils n'entrent pas dans le cadre D.T.U. Notices techniques des fabricants.
- Spécifications de l'U.N.P.V.F. (Union Nationale des Peintures et Vitreries de France). Agréments des procédés et produits utilisés.

#### C - CONTENU DU MARCHE

##### - FONT PARTIE DES PRESTATIONS DU PRESENT LOT

Le nettoyage de toutes projections sur les parois, plafonds, sols, etc ..., et l'enlèvement de tous déchets et gravats résultant des travaux du présent lot.

La réception des supports.

La mise en place, la dépose et le transport des échafaudages nécessaires.

L'exécution, toutes fournitures comprises, des différentes couches de revêtements, y compris toutes sujétions (rechampissages, mise en peinture des surfaces de référence).

La finition du rebouchage des trous et saignées des autres corps d'état, laissées par ces derniers en retrait de 1 mm

La protection des ouvrages des autres corps d'état si elle s'avère nécessaire au cours des travaux de peinture.

##### - SONT EXCLUS DES PRESTATIONS DU PRESENT LOT

- Les travaux d'encastrement et de scellement dans les cloisons.
- La fourniture et la pose des baguettes et couvre-joints.
- La dépose et la repose d'appareils d'équipements (corps de chauffe ou autres).
- Les reprises et raccords nécessaires, suite à l'intervention d'autres corps d'état après exécution des travaux du présent lot, sauf dispositions autres du chapitre 3 / ci-après).

#### D - NATURE, PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX

##### - OBLIGATIONS DU OU DES FABRICANTS

Le ou les fabricants devront garantir la qualité de leurs produits, ainsi que leur bonne mise en oeuvre. A cet effet, ils devront s'engager à visiter régulièrement le chantier (périodicité mensuelle) pour vérifier que les produits utilisés sont bien ceux de leur fabrication et qu'ils sont appliqués en conformité avec la description fournie lors de la présentation des surfaces témoins, et selon les règles de l'art.

De plus, la réception sera liée à la production par l'entrepreneur du présent lot, d'un procès-verbal de bonne exécution, sans réserve, signé du ou des fabricants.

##### - CHOIX, ECHANTILLONS

Dès l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur soumettra au Maître d'Œuvre la nomenclature des produits qu'il se propose d'utiliser en fonction de la nature des surfaces à recouvrir.

Les tons des revêtements seront définis par le Maître d'Oeuvre. Des surfaces témoins de dimensions suffisantes seront soumises à son agrément pour chaque ton.

A sa demande, un échantillon de chacun des produits pourra être déposé au bureau de chantier. Il pourra faire l'objet d'un essai à proximité de la surface témoin.

#### E - CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX

##### - APPROVISIONNEMENT

Une fois agréés, les produits doivent arriver sur le chantier dans des emballages fermés et étiquetés, portant les mentions prévues aux normes et règlements ci-dessus. Ils seront stockés dans un local fermant à clé, accessible à tout moment aux représentants du Maître d'Ouvrage et Maître d'Oeuvre.

##### - RECONNAISSANCE DES SUBJECTILES

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur du présent lot procèdera à un examen des subjectiles qu'il a à traiter et fera part au Maître d' Oeuvre des observations qu'il aurait éventuellement à formuler.

Au cas où il constaterait des différences, ou si l'état du chantier n'est pas conforme aux spécifications du D.T.U., il devra les signaler au Maître d'Oeuvre. S'il néglige cette formalité, il restera responsable des erreurs qui pourraient se produire et des conséquences qu'elles pourraient entraîner.

##### - MISE EN OEUVRE

La mise en oeuvre des produits se fera suivant les dispositions prévues par le D.T.U. ou les notices techniques des fabricants.

##### - PRECAUTIONS POUR OUVRAGE NON PEINTS

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions prévues par le D.T.U. ou les notices techniques des fabricants.

##### - DUREE DE LA GARANTIE

Quel que soit le subjectile, et sauf cas particulier indiqué au chapitre " Descriptions des Ouvrages " ci-après, la garantie des travaux est de deux ans à compter de la réception des travaux par le Maître d' Ouvrage.

##### - OBLIGATIONS PENDANT LA DUREE DE LA GARANTIE

Pendant la durée de la garantie, l'entrepreneur s'engage à exécuter gratuitement toutes les réparations rendues nécessaires par la mauvaise tenue du système de revêtement.

#### F - EXECUTION DES TRAVAUX

##### - TRAITEMENT DES FEUILLURES DES MENUISERIES EXTERIEURES EN BOIS

Dans le cas de menuiseries extérieures en bois, l'attention de l'Entrepreneur est attirée sur le fait qu'un soin tout particulier devra être apporté à la peinture des feuillures et parclozes, pour interdire tout assèchement des mastics assurant l'étanchéité des vitrages.

Si ces menuiseries sont destinées à être traitées par un produit genre BONDEX, COROBOIS, ou similaire, les feuillures et les parements des parclozes qui seront en contact avec le mastic devront être revêtus d'un vernis incolore, de façon à les rendre imperméables aux huiles des mastics.

##### - OUVRAGES VITRES

Si des ouvrages destinés à être vitrés sont livrés non imprimés sur le chantier, la couche d'impression des parclozes et des feuillures doit être exécutée avant vitrage.

##### - TRAVAUX DE PEINTURE D'IMPRESSION

Lorsque l'entrepreneur du présent lot doit l'impression des menuiseries, il doit s'entendre avec l'entreprise de menuiserie pour exécuter cette impression, soit en usine, soit à l'arrivée sur le chantier avant pose, et au plus tard dans les six jours.

##### a) Sur bois "à peindre" :

Réalisation d'une couche de peinture d'impression réalisée avant pose, avec dégraissage des bois exotiques gras et traitement des nœuds des résineux.

##### b) Sur bois "à traiter" :

Se reporter à la description des ouvrages.

##### c) Métaux ferreux :

Ces éléments seront livrés sur le chantier, par les différents entrepreneurs, préservés d'une couche de peinture antirouille.

Toutefois, l'Entrepreneur du présent lot devra une nouvelle couche de peinture antirouille, dès livraison des ouvrages sur le chantier, avec tous travaux préparatoires nécessaires.

d) Autres métaux :

Il sera prévu un dégraissage soigné avant travaux de peinture.

e) Ciment ou béton :

Il sera prévu toute impression isolante nécessaire.

- PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES

L'entrepreneur devra prévoir un nettoyage sérieux et une seconde couche de protection anti-rouille. La nature du produit utilisé devra être compatible avec celle appliquée en première couche.

- CORPS DE CHAUFFE

La peinture des corps de chauffe sera effectuée après démontage de ceux-ci par l'entreprise de chauffage et après accord en réunion de chantier sur les dates d'intervention, sauf spécifications portées au planning.

- RECHAMPISSAGES

Les travaux de peinture sur tous matériaux seront soigneusement exécutés et devront tenir compte de tous rechapissages nécessaires ou demandés en cours de chantier par le Maître d'Œuvre.

Les rechapissages ne donneront lieu à aucune plus value.

G - ESSAIS

Des prélèvements des produits utilisés pourront être effectués sur le chantier. Les performances de ces produits devront être conformes aux performances théoriques annoncées par le fabricant. Elles seront vérifiées à l'aide des essais suivants :

- Extrait sec AFNOR NF T 30.011
- Adhérence UNP 104
- Farinage et décharge UNP 151
- Résistance au lessivage UNP 152
- Enlèvement des taches UNP 153
- Stabilité des couleurs UNP 160
- Vieillessement (extérieur) UNP 166

- Qualité de brillant par comparaison à l'échelle ERIKSEN.
- Qualité de sablage par comparaison à l'échelle suédoise.

Les frais de prélèvements, analyses, essais et reprises des panneaux ayant servi aux essais sont à la charge du présent lot.

## **08.2 Maternelle**

### **08.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES**

#### **08.1.1 MURS EN PEINTURE SATINÉE**

##### 08.1.1.1 Ponçage manuel soigné, rebouchage

Localisation

Toutes les pièces sauf surfaces faïencées.

##### 08.1.1.2 Application d'une couche d'impression acrylique de type Maoline

Localisation

Toutes les pièces sauf surfaces faïencées.

##### 08.1.1.3 Appllication de 2 couches de peinture acrylique satinée de type Satinea

Localisation

Toutes les pièces sauf surfaces faïencées.

#### **08.1.2 PORTES/HUISSERIES/FENÊTRES/VOLETS/TABLETTES**

##### 08.1.2.1 Application d'une couche d'impression acrylique de type Ondine

Localisation

Toute les portes intérieures en bois

##### 08.1.2.2 Application de deux couches de peinture satinée glycéro de type Elypse

Localisation

Toute les portes intérieures en bois

#### **08.1.3 PLINTHES BOIS**

##### 08.1.3.1 Application d'une couche d'impression acrylique de type Maoline

Localisation

Toutes les pièces sauf sanitaires et local ménage

##### 08.1.3.2 Application de deux couches de peinture satinée glycéro de type Elypse

Localisation

Toutes les pièces sauf sanitaires et local ménage

#### **08.1.4 SOLS SOUPLES**

##### 08.1.4.1 PREPARATION DES SUPPORTS

###### 08.1.4.1.1 Application d'une couche de ragréage P3 de type Emfisol HP4(ep 2mm)

Application d'un enduit autolissant classé P3 , pour rebouchage, ragréage et lissage des sols. Enduit pour réception de revêtement de sol mince. Le produit utilisé sera agréé par un Avis Technique du CSTB, pour l'emploi sur le support concerné (ciment).

Localisation

Tous les sols sauf les sanitaires, le local ménage et le préau.

##### 08.1.4.2 REVETEMENT DE SOL LINOLEUM

###### 08.1.4.2.1 MARMOLEUM Dual (dalles)

Le revêtement de sol prescrit sera un revêtement en linoléum naturel marbré, en dalles de formats 50 X 50 cm , calandré en deux couches sur un support polyester pour la dalle , lui assurant une excellente résistance au poinçonnement pr 0,08 mm et une parfaite stabilité dimensionnelle. Composé d'huile de lin, de résines naturelles, de farine de bois, de pigments et de charges minérales, il sera naturellement antibactérien. Le produit résistera à la brûlure de cigarettes et aura une protection de surface d'usine de type « TOPSHIELD » qui facilitera son entretien et évitera, notamment, de faire une métallisation. Le revêtement de sol validé par un Avis Technique, bénéficiera d'une garantie de 10 ans.

Les dalles se posent à joints vifs et bénéficient du classement E2.

MARMOLEUM DUAL (en dalles)

Épaisseur : 2,5 mm

Couche d'usure : 1,5 mm

UPEC : U4 P3 E1/2 C2(\*)

Avis technique du CSTB N° 12/05-1446

Efficacité acoustique déclarée : ? Lw = 7 dB

Résistance au poinçonnement : 0,08 mm (exigence de la norme  $\leq 0,15$  mm)

Réaction au feu : Cfl-s1(\*\*)

Propriétés électrostatiques : Antistatique-Classe 1

Classes 23-34-42 selon NF EN 548

MARMOLEUM DUAL (en lés)

Épaisseur : 2,5 mm

Couche d'usure : 1,5 mm

UPEC : U4 P3 E1/2 C2(\*)

Avis technique du CSTB N° 12/00-1245

Efficacité acoustique déclarée : ? Lw = 7 dB

Résistance au poinçonnement : 0,08 mm (exigence de la norme  $\leq 0,15$  mm)

Réaction au feu : Cfl-s1(\*\*)

Propriétés électrostatiques : Antistatique-Classe 1

Classes 23-34-42 selon NF EN 548

(\*) Convient aussi pour locaux U3 P3

(\*\*) Convient à la réglementation M3

## **08.3 Aménagement extérieur primaire**

### **08.1 Descriptif**

#### **08.1.1 PORTES/HUISSERIES/FENÊTRES/VOLETS/TABLETTES**

##### 08.1.1.1 Porte de service

###### 08.1.1.1.1 Application de deux couches de peinture satinée glycéro de type Elypse

Localisation

Pour WC PMR transformé dans la cour du primaire et porte d'accès à la salle de musique

###### 08.1.1.1.2 Application d'une couche d'impression acrylique de type Ondine

Localisation

Pour WC PMR transformé dans la cour du primaire et porte d'accès à la salle de musique

### **08.2 MURS EN PEINTURE SATINÉE**

#### 08.2.1 Ponçage manuel soigné, rebouchage

Localisation

Murs du wc PMR

#### 08.2.2 Application d'une couche d'impression acrylique de type Maoline

Localisation

Murs du wc PMR

#### 08.2.3 Application de 2 couches de peinture acrylique satinée de type Satinea

Localisation

Murs du wc PMR

### **08.3 ACCESSOIRES DE SOL**

#### **08.3.1 DIVERS**

##### 08.3.1.1 Bande podotactile

Fourniture et mise en oeuvre de bande podotactile

Applications :

Passages piétons  
Volées de marches d'escalier intérieur

Matière : Inox naturel 316L. ou PVC

Epaisseur plaque : 2 mm

Hauteur des plots : 5 mm par rapport à la semelle

Coloris : Inox naturel ou gris

Stabilité dimensionnelle : les produits sont stables dimensionnellement à l'état libre, insensibles aux variations de températures.

Application : La fixation des BEV inox préperçées en 7 trous se réalise par vissage à l'aide de vis fraisée cruciforme ou Torx (étoile).

Stockage : Les BEV doivent être stockées à plat dans leur emballage d'origine.

Localisation

En haut des escaliers et des rampes.

##### 08.3.1.2 Peinture contremarche

Mise en peinture de la 1ère et dernière contremarche de tous les escaliers extérieurs

Localisation

Escaliers extérieurs

### **08.4 DIVERS**



#### 08.4.1 Bandes podotactiles

Fourniture et mise en oeuvre de bande podotactile

Applications :

Passages piétons  
Volées de marches d'escalier intérieur

Matière : Inox naturel 316L. ou PVC

Epaisseur plaque : 2 mm

Hauteur des plots : 5 mm par rapport à la semelle

Coloris : Inox naturel ou gris

Stabilité dimensionnelle : les produits sont stables dimensionnellement à l'état libre, insensibles aux variations de températures.

Application : La fixation des BEV inox prépercées en 7 trous se réalise par vissage à l'aide de vis fraisée cruciforme ou Torx (étoile).

Stockage : Les BEV doivent être stockées à plat dans leur emballage d'origine.

Localisation

En haut des escaliers et des rampes.

#### 08.4.2 Peinture contremarche

Mise en peinture de la 1ère et dernière contremarche de tous les escaliers extérieurs

Localisation

Escaliers extérieurs

## **08.4 Cantine**

### **08.1 Descriptif des ouvrages**

#### **08.1.1 PORTES/HUISSERIES/FENÊTRES/VOLETS/TABLETTES**

08.1.1.1 Application d'une couche d'impression acrylique de type Ondine

Localisation

Porte accès réserve cuisine

08.1.1.2 Application de deux couches de peinture satinée glycéro de type Elypse

Localisation

Porte accès réserve cuisine

#### **08.1.2 DIVERS**

08.1.2.1 Sol PVC à coller

Sol PVC existant de la salle à manger de la cantine à recoller

Localisation

Salle à manger

## **08.5 Primaire 2 (OPTION 1)**

### **08.1 Descriptif des ouvrages**

La classe Primaire 2 sera chiffrée en Option.

Travaux à réaliser:

- menuiseries intérieures et extérieures
- Murs
- Sols

#### **08.1.1 MURS EN PEINTURE SATINÉE**

08.1.1.1 Ponçage manuel soigné, rebouchage

08.1.1.2 Application d'une couche d'impression acrylique de type Maoline

08.1.1.3 Application de 2 couches de peinture acrylique satinée de type Satinea

#### **08.1.2 PORTES/HUISSERIES/FENÊTRES/VOLETS/TABLETTES**

08.1.2.1 Application d'une couche d'impression acrylique de type Ondine

Localisation

Pour porte intérieure bois d'accès à la classe 2 ainsi que les menuiseries extérieures bois conservées.

08.1.2.2 Application de deux couches de peinture satinée glycéro de type Elypse

Localisation

Pour porte intérieure bois d'accès à la classe 2 ainsi que les menuiseries extérieures bois conservées.

#### **08.1.3 PLINTHES BOIS**

08.1.3.1 Application d'une couche d'impression acrylique de type Maoline

Localisation

Classe primaire 2

08.1.3.2 Application de deux couches de peinture satinée glycéro de type Elypse

Localisation

Classe primaire 2

#### **08.1.4 SOLS SOUPLES**

08.1.4.1 Pose de revêtement de sol PVC et fourniture de la colle

Localisation

Classe primaire 2

08.1.4.2 SARLON TRAFIC 4 code One ou zéro

Localisation

Classe primaire 2

## **08.6 Primaire 3 (OPTION2)**

### **08.1 Descriptif des ouvrages**

La classe Primaire 3 sera chiffrée en Option.

Travaux à réaliser:

- menuiseries intérieures et extérieures
- Murs
- Sols

#### **08.1.1 MURS EN PEINTURE SATINÉE**

08.1.1.1 Ponçage manuel soigné, rebouchage

08.1.1.2 Application d'une couche d'impression acrylique de type Maoline

08.1.1.3 Application de 2 couches de peinture acrylique satinée de type Satinea

#### **08.1.2 PORTES/HUISSERIES/FENÊTRES/VOLETS/TABLETTES**

08.1.2.1 Application d'une couche d'impression acrylique de type Ondine

08.1.2.2 Application de deux couches de peinture satinée glycéro de type Elypse

#### **08.1.3 PLINTHES BOIS**

08.1.3.1 Application d'une couche d'impression acrylique de type Maoline

08.1.3.2 Application de deux couches de peinture satinée glycéro de type Elypse

#### **08.1.4 SOLS SOUPLES**

08.1.4.1 PREPARATION DES SUPPORTS

08.1.4.1.1 Application d'une couche de ragréage P3 de type Emfisol HP4(ep 2mm)

Application d'un enduit autolissant classé P3 , pour rebouchage, ragréage et lissage des sols. Enduit pour réception de revêtement de sol mince. Le produit utilisé sera agréé par un Avis Technique du CSTB, pour l'emploi sur le support concerné (ciment).

08.1.4.2 SOLS

08.1.4.2.1 Pose de revêtement de sol PVC et fourniture de la colle

08.1.4.2.2 Fourniture de revêtement de sol PVC de type Novibat U2SP3